

**COMMUNE DE GONDRECOURT LE CHATEAU**

**Arrêté n°2026-CIR 3 du 14/01/2026  
Prolongation et modification  
portant l'interdiction de circulation rue du Général Leclerc**

**Le Maire de GONDRECOURT-le-CHATEAU,**

Vu le Code de la route, notamment le livre IV relatif à l'usage des voies,

Vu l'article L.2213-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le guide de signalisation temporaire du CEREMA (anciennement SETRA), manuel du chef de chantier sur routes bidirectionnelles,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2006 du Département de la Meuse relatif à la nouvelle dénomination des routes départementales issues des anciennes routes nationales,

**Vu l'arrêté n°2026-CIR 1 du 19 décembre 2025 portant sur l'interdiction de circulation rue du Général Leclerc,**

Vu la demande de prolongation formulée par les Sociétés LEBRAS FRERES et HCT pour la réalisation des travaux,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de prolonger les mesures de restriction de circulation pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants jusqu'à la fin du chantier et de mettre en place une déviation spécifique afin d'interdire le transit des véhicules poids lourds.

## **ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :**

Les dispositions de l'arrêté n°2026-CIR 1 sont prolongées. La circulation de tous les véhicules, **ainsi que le passage des piétons**, est totalement interdite rue du Général Leclerc, au droit des numéros 13 et 15, **à partir du lundi 19 janvier 2026 jusqu'au mardi 30 juin 2026 à minuit.**

## **ARTICLE 2 :**

Une déviation est maintenue par la société pétitionnaire :

**Pour les véhicules légers** : l'itinéraire de contournement reste inchangé

- **Pour les usagers provenant de la RD 966 côté Dainville et souhaitant aller sur Abainville** : rue de l'Armée Patton (RD 32) – Rue du Panorama.
- **Pour les usagers provenant de la D966 côté Abainville et souhaitant continuer sur la D966 en direction de Neufchâteau** : rue du Panorama – Rue du Docteur Hérique (RD 32A), centre-ville.

*Pour permettre le croisement dans le centre-ville, un alternat sera mis en place depuis la rue du Général de Gaulle (avant le croisement pour se rendre en centre-ville ou rue Dr Hérique) et l'extrémité de la rue du Docteur Hérique et la Place du centre-Ville.*

**Pour les poids lourds** : Une déviation spécifique est mise en place

- **Pour les poids lourds provenant de Bar-le-Duc ou de Void**, ils devront emprunter à Houdelaincourt la RD 960 direction Vaucouleurs
- **Pour les poids lourds provenant de Neufchâteau**, ils devront emprunter à Greux la RD 964 direction Vaucouleurs

**Ces déviations seront à la charge de l'entreprise HCT et leurs surveillances également.**

**Pour les piétons** : le passage sur le tronçon en travaux étant strictement interdit, il est recommandé d'emprunter le passage situé le long de l'Ornain.

## **ARTICLE 3 :**

La signalisation réglementaire, comprenant les panneaux d'interdiction pour les véhicules et les piétons ainsi que les dispositifs d'alternat, sera maintenue et entretenue par la société HCT, sous le contrôle des services municipaux.

## **ARTICLE 4 :**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles pourront être levées dès l'achèvement des travaux si celui-ci intervient avant la date prévue.

## **ARTICLE 5 :**

Monsieur le Maire, les services de gendarmerie et les agents de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur site, et transmis aux services concernés : gendarmerie, pompiers, conseil départemental, entreprise exécutive.

**Fait à Gondrecourt-le-Château, le 15 janvier 2026**

**Le Maire,**

**Daniel RENAUDEAU**

